

COMPTE RENDU DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

ÉTAIENT PRESENTS : 10

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés : Christian HAURET

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
ADMINISTRATION GENERALE	3
DECISION 20201215-1 AG_ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 24 NOVEMBRE 2020	3
DECISION 20201215-2 AG_ AG_ REGLEMENT DE LA STRUCTURE REGLEMENT INTERIEUR.....	3
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-TOURISME.....	3
DECISION 20201215-3 DEV_TOU_ ZAE DES NOIRES TERRES PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 2852 M ² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE (PA ILOT NORD)	3
DECISION 20201215-4 : DEV_TOU_ ZAE DES NOIRES TERRES PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 1185 M ² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE (PA ILOT NORD)	5
ENFANCE JEUNESSE.....	6
DECISION 20201215-5 : EJ_PEL : PROPOSITIONS D'AXES DE TRAVAIL	6
SERVICE TECHNIQUE.....	7
DECISION 20201215-6 : ST_DESIGNATION DES MEMBRES CHANTIERS 31 RUE DE VIRE - PSLA VB - PSLA VA - PSLA CA	7
DECISION 20201215-7 : ST_DETR DEMANDES DE SUBVENTIONS.....	8
CULTURE	8
DECISION 20201215-8 : CULT_SAISON CULTURELLE 2021-2022 : DEFINITION DU FIL ROUGE .	8
CADRE DE VIE.....	8
DECISION 20201215-9 : CDV_NUMERIQUE ATELIERS OUVERTS A TOUS : DEBUT DES ATELIERS (CONTEXTE COVID)	8
DECISION 20201215-10 : CDV_NUMERIQUE ATELIERS OUVERTS A TOUS : DEBUT DES ATELIERS (CONTEXTE COVID)	9
DECISION 20201215-11 : CDV_HABITAT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI	9
QUESTIONS DIVERSES.....	10

ADMINISTRATION GENERALE

DECISION 20201215-1 AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 24 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu a été envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire le 01 décembre 2020.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte rendu du bureau décisionnel du 24 novembre 2020.

DECISION 20201215-2 AG_ AG_REGLEMENT DE LA STRUCTURE REGLEMENT INTERIEUR

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus (seuil fixé par l'art. L 2121-8 du CGCT modifié à compter du 1er mars 2020 par la loi Notre du 9 août 2015) doivent adopter leur règlement intérieur.

Tous les EPCI et tous les SMF sont également concernés par cette obligation (art. L 5211-1 du CGCT modifié par la loi Notre – art. L 5711-1 du CGCT). Ce délai variera donc selon que le conseil municipal aura été élu à l'issue du premier ou du second tour des élections de mars prochain.

Le règlement intérieur précédemment en vigueur peut être adopté dans les mêmes termes ou faire l'objet de modifications. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif. Le règlement intérieur a été présenté à la conférence des maires le 02 décembre dernier.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SE POSITIONNER sur la validation du règlement de la structure et du règlement intérieur.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-TOURISME

DECISION 20201215-3 DEV_TOU_ZAE DES NOIRES TERRES PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 2852 M² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE (PA ILOT NORD)

Contexte :

- Les deux lots demandés par la SCI portée par Monsieur Jean-Luc ROBIN se trouvent dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage ;
- Lots n°11 et 12 référencés dans le permis d'aménager PA01475220D0001, ex AL 0053-55-60
- Surface d'environ 2 852 m² (1 347 + 1 505) ;
- L'avis de France Domaine daté du 23/08/2017 est de 15 € HT / m².



Objectifs :

- o Implantation de l'enseigne commerciale BIOCOOP, via la SCI ROBIN, ou toute société portant ce projet,
- o Programme prévisionnel :
 - 450 m² de commerce et stockage,
 - 50 places de parking.

Gérard LEGUAY précise le fait que cette cession est exclusivement pour le projet Biocoop.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CEDER le lot au profit de la SCI ROBIN et exclusivement pour le projet BIOCOOP exposé préalablement aux conditions suivantes :

- o Découpage d'un lot dans l'ilot Nord de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage) ;
- o Superficie estimative des lots n°11 et 12 : environ 2 852 m² ;
- o Avis de France Domaine : 15 € HT / m² ;
- o Prix unitaire négocié à 18 € HT/m² pour les motifs suivants : pression foncière, emplacement stratégique et grande visibilité ;
- o Coût d'acquisition estimé : 51 336 € HT :
 - + Accès à créer à la charge de l'acquéreur ;
 - + frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
 - + frais de géomètre à la charge de l'acquéreur ;
 - + frais et démarches de raccordement/branchement aux réseaux [coffrets électricité, boîtier télécom, citerneau AEP...] à la charge de l'acquéreur / réseaux en limite de parcelle.
- o Destination : bâtiment commercial porté par la SCI ROBIN ;

- Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire ;
- Convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Villers-Bocage permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférant et notamment la promesse et l'acte de vente.

DECISION 20201215-4 : DEV_TOU_ZAE DES NOIRES TERRES PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 1185 M² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE (PA ILOT NORD)

Contexte :

- Le lot demandé par la SCI portée par Monsieur Anthony MARY se trouve dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage ;
- Lot n°4 référencé dans le permis d'aménager PA01475220D0001, ex AL 0053-55-60 ;
- Surface d'environ 1 185 m² ;
- L'avis de France Domaine daté du 23/08/2017 est de 15 € HT / m² ;



Objectifs :

- Implantation de l'entreprise commerciale et artisanale AN-GLASS (remplacement et réparation de pare-brise), via la SCI portée par Monsieur Anthony MARY, ou toute société portant ce projet,

- Programme prévisionnel :
 - 50 m² / accueil et bureaux ;
 - 345 m²/ atelier ;
 - 55 m² / stockage ;
 - 10 places de parking.

Question de Jean-Yves BREPIN, où en est le permis aménagé ?

Réponse de Stéphanie LEBERRURIER, le permis est en cours depuis mi-novembre.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CEDER le lot au profit de la SCI portée par Anthony MARY et pour le projet exposé préalablement aux conditions suivantes :

- Découpage d'un lot dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage)
- Superficie estimative du lot n°4 : environ 1 185 m²
- Avis de France Domaine : 15 € HT / m²
- Prix unitaire négocié à 18 € HT/m² pour les motifs suivants : pression foncière, emplacement stratégique et grande visibilité
- Coût d'acquisition estimé : 21 330 € HT
 - + Accès à créer à la charge de l'acquéreur
 - + frais de notaire à la charge de l'acquéreur
 - + frais de géomètre à la charge de l'acquéreur
 - + frais et démarches de raccordement/branchement aux réseaux [coffrets électricité, boîtier télécom, citerneau AEP...] à la charge de l'acquéreur / réseaux en limite de parcelle
- Destination : bâtiment commercial et artisanal porté par la SCI sous la responsabilité de Monsieur Anthony MARY
- Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire
- Convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Villers-Bocage permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférant et notamment la promesse et l'acte de vente.

ENFANCE JEUNESSE

DECISION 20201215-5 : EJ_PEL : PROPOSITIONS D'AXES DE TRAVAIL

Le PEL est une politique éducative transversale, globale et éducative, menée en direction des enfants et des jeunes. Le Projet Educatif Local sert de référence et constitue un outil de coordination des acteurs éducatifs pour un territoire et un public.

En 2019 et 2020, Pré-Bocage Intercom a réalisé son diagnostic partagé (commun avec diagnostic pour la CTG) :

- Etude des données INSEE
- Questionnaire aux familles -1026 réponses
- Entretiens avec les professionnels
- Réunions participatives par bassin de vie
- Débats en commission Enfance-Jeunesse

Cette étape a permis d'identifier certains besoins sur le territoire, et de dégager 3 grands axes de travail :

- Accompagner l'individu dans sa construction (« bien grandir »),
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble,
- Renforcer la dynamique territoriale autour des questions de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SE POSITIONNER FAVORABLEMENT sur ces orientations.

SERVICE TECHNIQUE

DECISION 20201215-6 : ST_DESIGNATION DES MEMBRES CHANTIERS 31 RUE DE VIRE - PSLA VB - PSLA VA - PSLA CA

Il est proposé aux élus la création de plusieurs comités de pilotage dédié à la construction des bâtiments, le but étant d'échanger de manière régulière, si besoin, entre élus et technicien. Ces comités seront composés de 3 élus membres de la commission, en plus de M. Chedeville, Vice-Président et de Mr LEGUAY, Président. Les projets seront répartis entre élus en fonction du type de bâtiment (PSLA, MSAP, Equipement sportifs).

A la suite de la commission du Service Technique du 23 novembre 2020, les différents membres des COPIL ont été désignés comme suit :

31 rue de Vire :	Gérard LEGUAY
	Yves CHEDEVILLE
	Christian VENGEONS
	Pascal MARIE
	Serge SORNIN
- Accueil aux entreprises - Extensions des services	Gérard LEGUAY
	Yves CHEDEVILLE
	Michel LEMAZIER
	Philippe LEMONNIER
	Pascal MARIE
PSLA Villers-Bocage	Gérard LEGUAY
	Yves CHEDEVILLE
	Michel LEMAZIER
	Philippe LEMONNIER
	Pascal MARIE
PSLA Val-d'Arry	Gérard LEGUAY
	Yves CHEDEVILLE
	Christian VENGEONS
	Alexandre LEBASTARD
	Gérard LEGUAY
PSLA Caumont-sur-Aure	Yves CHEDEVILLE
	Guillaume DUJARDIN
	Michel GENNEVIEVE
	Thierry ROHAUT
	Gérard LEGUAY
Gymnase Villers-Bocage	Yves CHEDEVILLE
	Alexandre LEBASTARD
	Michel LEMAZIER
	Pascal MARIE
	Dominique LIREUX
	Gérard LEGUAY

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SE POSITIONNER sur la validation de la composition des différents COPIL.

DECISION 20201215-7 : ST_DETR DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commission a été consultée concernant la demande de DETR sur les travaux d'investissement de voirie 2021. L'instance est favorable à la demande de la subvention pour l'année à suivre.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le président à demander la subvention de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le programme voirie 2021

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le président à signer tous documents y afférents.

CULTURE

DECISION 20201215-8 : CULT_SAISON CULTURELLE 2021-2022 : DEFINITION DU FIL ROUGE

Réflexion sur un fil rouge pour l'année 2021-2022, qui permet :

- De passer un message, d'aborder un sujet que les élus jugent utile de traiter au sein de la communauté de communes.
- Bien que la thématique choisie, guidera la programmation, il est précisé que celle-ci ne sera pas l'unique sujet abordé sur la saison culturelle 2021-2022, le fil rouge permettant en effet de venir proposer des actions sur cette thématique.

Ce fil rouge oriente les thématiques dans le cadre de l'appel à projets culturels. Cet appel à projet sera lancé en mars 2021.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SE POSITIONNER sur la thématique de la saison 2020-2021 qui serait « bas les masques ».

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le président à signer tous documents y afférents.

CADRE DE VIE

DECISION 20201215-9 : CDV_NUMERIQUE ATELIERS OUVERTS A TOUS : DEBUT DES ATELIERS (CONTEXTE COVID)

Les ateliers numériques ouverts à tous devaient démarrer en novembre.

En vu du contexte actuel (COVID), le démarrage a été retardé. Il est proposé le démarrage en respectant les consignes sanitaires : avec 4 personnes par atelier, soit possibilité d'accueillir 24 personnes par semaine.

- L'association pourra, selon l'évolution du contexte sanitaire, proposer de remplacer les permanences par les ateliers en petits groupes de 4 personnes. Cela permettra d'ouvrir plus de sessions de formation et d'accueillir un nombre plus important de participants par site.
 - PC des ateliers numériques ouverts à tous et des ateliers numériques intergénérationnels ont été mis à disposition des agents de PBI pour le télétravail.
 - Participants : 18 personnes ne sont pas équipées de PC.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SE POSITIONNER sur le lancement des ateliers numériques ouverts à tous.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le président à signer tous documents y afférents.

DECISION 20201215-10 : CDV_ SPORTS : CREATION ET PLANIFICATION COPIL

Secteur	Communes représentées	Membres
Secteur 1	« Les Monts d'Aunay »	Christine SALMON / Nathalie TASSERIT
Secteur 2	« Seulline », « Dialan sur Chaîne » et « Brémoy »	Anthony RIQUIER
Secteur 3	« Val de Drôme », « Saint Pierre du Fresne », « Cahagnes » et « Les Loges »	Alain QUÉHÉ
Secteur 4	« Caumont sur Aure »	Marie Jo LESENECHAL
Secteur 5	« Aurseulles », Saint Louet sur Seulles » et Amaye sur Seulles »	Pierre SALLIOT
Secteur 6	« Villy-Bocage », Villers-Bocage », « Tracy-Bocage », « Maisoncelles-Pelvey », « Epinay-sur Odon », Longvillers »	Cédric MARIE
Secteur 7	« Monts-en -Bessin », « Val d'Arry », Parouru-sur-Odon »	Philippe BAZIN
Secteur 8	« Landes-sur-Ajon », « Maisoncelles sur Ajon », « Malherbe-sur-Ajon », « Le Mesnil au grain », « Courvaudon », « Bonnemaison »	Thierry JALOUX

Marcel PETRE demande quel positionnement est établi pour les associations impactées par la crise sanitaire. Il est répondu qu'une attention particulière sera donnée aux associations impactées par la covid19, lors de l'étude de leurs demandes de subventions.

Gérard LEGUAY indique de travailler sur une simplification des formulaires de demande de subvention inférieures à 1 000 €.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SE POSITIONNER sur la composition du « COPIL Subventions » ci-dessus sans les secteurs et les communes représentées.

DECISION 20201215-11 : CDV_ HABITAT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI

Dossiers de subventions :

- 3 Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
- 2 Caumont sur Aure (Livry et la Vacquerie)
- 1 Maisoncelles Pelvey.

Versement de ces aides pour de nouveaux dossiers, préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SE POSITIONNER sur le versement de ces aides aux nouveaux dossiers d'aides de l'ANAH.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 10h20

Affichage fait le 22 décembre 2020

Gérard LEGUAY
Le Président

